

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 29 mai 2009

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2009-8-6-4

Service consulté

C751
ANIMATION DE LA DEMARCHE GERPLAN

Résumé : *La communauté de communes de Cernay et Environs et le SIVOM Pays de Brisach sollicitent le Département pour le financement 2009 de leur poste d'animateurs GERPLAN. Il vous est proposé de financer leurs demandes, détaillées dans le présent rapport, pour un montant total de 24.320 €.*

1. GERPLAN de la communauté de communes de Cernay et Environs :

La communauté de communes de Cernay et Environs sollicite l'aide financière du Département pour le poste d'animateur GERPLAN 2009, embauché à 100% pour la mise en œuvre de cette démarche.

La Commission Permanente, réunie le 14 octobre 2005, a délibéré en faveur du financement du poste à hauteur de 40 % du coût de fonctionnement, avec un plafond subventionnable de 45.735 €/an, pour une durée de 4 ans. Cette décision prenant effet en 2005, la période de 4 ans est échuë et la communauté de communes de Cernay et Environs ne peut plus prétendre à cette aide au titre de ce dispositif initial.

Or, lors du BP 2006, l'Assemblée Départementale a fait évoluer nos modalités d'intervention pour les postes d'animateur GERPLAN de la manière suivante : l'aide est fixée à 40% maximum du coût de fonctionnement pour un poste d'animateur par structure, avec un plafond subventionnable de 30.400 €/an pendant 6 ans.

Il vous est ainsi proposé de poursuivre le financement du poste d'animateur GERPLAN de la communauté de communes de Cernay et Environs pour 2009 et 2010, sur la base de ces nouvelles modalités.

Le montant du coût de fonctionnement du poste pour 2009 est de 38.851 €, supérieur au plafond subventionnable de 30.400 €, ce qui induit une aide départementale de 12.160 €. Les crédits correspondants seront imputés au 65/65734/F738/C751.

2. GERPLAN du SIVOM Pays de Brisach :

Le SIVOM du Pays de Brisach sollicite l'aide financière du Département pour son poste d'animateur GERPLAN 2009, embauché à 100% pour la mise en œuvre de cette démarche.

La Commission Permanente, réunie le 23 février 2007, a délibéré en faveur du financement du poste à hauteur de 40 % du coût de fonctionnement, avec un plafond subventionnable de 30.400 €/an pour une durée de 6 ans.

Le montant prévisionnel du coût de fonctionnement du poste pour 2009 est de 32.558 €. Le plafond subventionnable étant de 30.400 €, l'aide départementale serait de 12.160 €. Les crédits correspondants seront imputés au 65/65734/F738/C751.

Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre de la démarche GERPLAN, le subventionnement des postes d'animateurs de la communauté de communes de Cernay et Environs et du SIVOM Pays de Brisach pour un montant respectif de 12.160 €, soit un total de 24.320 €, qui seront prélevés au 65/65734/F738/C751.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 29 MAI 2009

**Actions GERPLAN (F)
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
GPL03718	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS Poste animateur GERPLAN 2009 - CCCE	12 160,00
GPL03717	SIVOM DU PAYS DE BRISACH Poste animateur GERPLAN 2009 - SIVOM Pays de Brisach	12 160,00
Total		24 320,00